
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 11 JANVIER 2017 À 16 H 10, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président	Patrick Martin	NOTE AU LECTEUR : Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration. La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.
Maire	Peter F. Trent	
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Victor M. Drury Cynthia Lulham Christina Smith Theodora Samiotis	
Absente	Nicole Forbes	
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier	
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein	

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 11 janvier 2016

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil du 11 janvier 2016 soit adopté.

Le maire Trent informe le Conseil qu'il ne sera pas présent à la séance du Comité plénier de la mi-mars.

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 7 décembre 2015

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 7 décembre 2015 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 7 décembre 2015

Règlement relatif à la procédure de PPCMOI

La conseillère Samiotis informe le Conseil que M. Tom Flies, directeur adjoint de l'Aménagement urbain, veut savoir si la Ville de Beaconsfield a prévu des exigences quant à une consultation directe supplémentaire auprès des résidents qui sera effectuée par les promoteurs avant la décision définitive du Conseil portant sur le projet. M. Flies a été informé que la Ville de Beaconsfield n'a pas intégré cette exigence supplémentaire dans ses règlements relatifs à la procédure de PPCMOI, ni autrement sous forme de politique.

La conseillère Samiotis informe le Conseil que la structure des frais comprendra un taux de base pour les projets d'envergure applicables aux termes des règlements relatifs à la procédure de PPCMOI.

Le conseiller Martin veut savoir si la Ville peut inclure cette étape de consultation directe supplémentaire sous forme de rencontre informative dans ses règlements relatifs à la procédure de PPCMOI. M^e St-Jean répond par la négative, expliquant que le pouvoir de réglementation de la Ville se limite à ce que le législateur provincial lui a explicitement délégué. Par conséquent, cette exigence doit être adoptée sous forme de politique.

Le conseiller Martin demande que le directeur général Deegan communique avec les directeurs généraux des autres municipalités qui se sont dotées de règlements relatifs à la procédure de PPCMOI afin de savoir si l'une de ces municipalités a inclus une exigence semblable de consultation directe supplémentaire dans son règlement relatif à la procédure de PPCMOI ou si la possibilité de le faire a été envisagée. Le directeur général confirme qu'il le fera.

Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la séance du Comité plénier

Concernant l'organisation du *Conseil local du patrimoine*, la conseillère Samiotis informe le Conseil que, en juin 2014, lorsque la Ville a modifié ses règlements pour permettre à un non-résident d'être membre du Comité consultatif d'urbanisme, elle a également permis au CCU d'agir à titre de *Conseil local de patrimoine*. Par conséquent, les opinions d'experts requises aux termes de la *Loi sur le patrimoine culturel* sont incluses dans les rapports du comité à l'intention du Conseil.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

PLAN D'ACTION DU SPVM

M. Mathieu Bastien, commandant au sein du SPVM – Poste 12, et M. Greg McBain, directeur de Sécurité publique, se joignent à la réunion à 16 h 32.

Le commandant Bastien souligne la vision et le plan d'action actuels du SPVM, tels qu'ils sont présentés par le nouveau directeur, M. Philippe Pichet.

Le commandant Bastien présente les trois priorités du poste 12 pour 2016 :

1. Améliorer la communication et l'interaction entre les agents de police et les citoyens.
2. Assurer une cohabitation positive et le partage des espaces publics.
3. Assurer le partage sécuritaire de l'espace routier entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

En ce qui a trait au premier objectif, le commandant Bastien offre deux exemples. Premièrement, lorsqu'un changement important se produit, comme la fermeture récente de The Liquid Lounge sur la rue Sherbrooke, les agents de police doivent communiquer avec les résidents et marchands avoisinants afin de discuter du changement et de recevoir leurs commentaires à ce sujet. Deuxièmement, le commandant Bastien informe le Conseil que les problèmes liés aux itinérants qui se réfugiaient au square Cabot ont été atténués de manière importante, résultat provenant en grande majorité du dialogue constant du personnel du poste 12 avec les entreprises avoisinantes.

En ce qui a trait au deuxième objectif, le commandant Bastien informe le Conseil qu'il a demandé que le poste 12 soit doté de deux bicyclettes afin que deux patrouilleurs à vélo puissent entreprendre des rondes à compter d'avril ou de mai. Ces patrouilleurs peuvent couvrir des secteurs moins accessibles, comme les ruelles, et ils sont plus furtifs, contrairement aux agents de police en voiture. De plus, le poste 12 organisera, deux ou trois fois par année, des rencontres avec les résidents et les marchands afin de discuter des problèmes qu'ils vivent, et il effectuera des sondages à cet égard deux fois par année. Simultanément, ces deux initiatives amélioreront la communication et l'interaction entre les agents de police et les citoyens, ce qui représente l'objectif premier du poste. Tout au long de l'année 2016, le poste 12 effectuera au moins deux interventions de recherche de drogues au square Cabot, deux interventions dans le secteur du belvédère de Summit Circle et une intervention dans une école.

Quant au troisième objectif, le commandant Bastien informe le Conseil que le poste 12 organisera chaque année, à l'intention de groupes de cyclistes, de piétons et d'automobilistes, deux initiatives de formation sur la sécurité à vélo, deux initiatives de formation sur la sécurité pedestre et deux initiatives de formation sur la sécurité au volant. Le poste 12 effectuera également plusieurs opérations pour cibler les distractions au volant, comme l'usage du téléphone cellulaire, la vitesse et la conduite sous l'effet de l'alcool.

Le conseiller Martin remercie le commandant Bastien quant à la participation du poste 12 aux rencontres de l'ACT, faisant remarquer la différence et la valeur de la perspective qu'apporte l'officier participant au comité.

Pour faire suite à plusieurs questions qu'il a reçues de la part de résidents, le conseiller Cutler demande de quelle façon les résidents peuvent communiquer avec la police par téléphone sans composer le 911. Le commandant Bastien répond que le poste a son propre numéro de téléphone à cette fin. Il ajoute que le SPVM s'est également doté, dans ce but, d'un compte Twitter, mais ce compte est exploité de manière centralisée et, par conséquent, le meilleur moyen de communiquer avec le poste 12 est de se rendre en personne au poste ou de composer le numéro de téléphone mentionné ci-dessus.

Le commandant Bastien quitte la réunion à 16 h 59.

La conseillère Lulham se joint à la réunion à 17 h.

PARCOMÈTRES – MISE À JOUR

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, datée du 5 janvier 2016

M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, se joint à la réunion à 17 h.

M. Vallières présente au Conseil les faits récents portant sur l'état de l'installation du nouveau système de parcomètres. L'appel d'offres pour les bases en béton des bornes de péage a été lancé selon l'échéancier prévu. Il est prévu que, la semaine prochaine, la Ville recevra les bornes de péage de démonstration, qui seront installées devant l'hôtel de ville et le Centre des loisirs de Westmount, afin que les personnes qui visitent ces deux bâtiments puissent se familiariser avec le nouveau système; l'installation est prévue pour le 20 janvier. M. Vallières explique que la Ville informera le public, par l'entremise de son site Web et du *Westmount Independent*, que ces bornes de péage sont installées à des fins de démonstration.

M. Vallières présente les avantages et les inconvénients liés à l'utilisation de clés physiques et de combinaisons pour les bornes de péage. Il explique qu'il est plus facile de distribuer une combinaison qu'une clé physique; toutefois, il est plus facile de changer une combinaison qu'un dispositif de verrouillage devant être ouvert par une clé physique.

M. Vallières informe le Conseil qu'il s'attend à ce que chacune des bases en béton coûtera environ 1 000 \$. Toutefois, il explique que ce montant reste à confirmer.

Le conseiller Drury demande si les deux différents tarifs pour le stationnement seront maintenus après l'installation du nouveau système. M. Vallières répond que, selon lui, il s'agit d'une décision revenant au Conseil, ajoutant que la décision définitive à cet égard peut être prise jusqu'à la fin de mars.

La conseillère Samiotis déclare que les réceptionnistes de l'hôtel de ville et du CLW doivent recevoir tous les renseignements nécessaires relatifs aux différentes dates du projet d'installation du nouveau système et être en mesure d'indiquer comment utiliser les bornes de péage. Elle recommande que la Ville informe le public que le nouveau système sera installé au printemps de 2016.

Le conseiller Martin demande si un automobiliste doit entrer l'emplacement où son véhicule est situé lorsqu'il paie son stationnement. M. Vallières répond que seule la zone de stationnement où le véhicule est situé doit être indiquée. Le directeur McBain précise que, actuellement, la Ville n'a que deux zones de stationnement et que la borne de péage indiquera la zone dans laquelle le véhicule est situé. Le conseiller Martin recommande de pouvoir compter sur une carte démontrant l'emplacement des deux zones de stationnement sur chaque borne de péage.

Le maire Trent recommande d'établir le pourcentage de non-résidents qui utilisent les parcomètres de la Ville, en relation avec le nombre total d'utilisateurs du système, afin d'orienter le plan de communication de la Ville.

La conseillère Smith recommande que la Ville organise une séance d'information, surtout à l'intention des citoyens du troisième âge qui auront probablement plus de difficulté à utiliser les nouveaux appareils. Le directeur McBain informe le Conseil que des agents de Sécurité publique seront présents aux alentours des bornes de péage au cours des premières semaines suivant l'installation afin de guider les personnes qui éprouvent des difficultés quant à l'utilisation des nouveaux appareils.

Le conseiller Martin demande si des frais en sus s'appliqueront au paiement du stationnement au moyen de l'appli mobile. Le conseiller Cutler répond que des frais sont liés à l'utilisation de l'appli; il peut en être tenu compte à titre de frais ajoutés qui seront assumés par les utilisateurs, ou compensés en totalité ou en partie par de la publicité.

Le maire Trent demande si l'information sur les bornes de péage figurera en anglais et en français, indiquant que les affiches devraient plutôt être informatives, au lieu d'affiches de circulation. M. Vallières et le directeur McBain répondent par l'affirmative.

M. Vallières et le directeur McBain quittent la réunion à 17 h 20.

SERRES – MISE À JOUR

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service du directeur Patrick Raggo, datée du 5 janvier 2016

M. Patrick Raggo, directeur du Service des travaux publics, se joint à la réunion à 18 h 1.

Le directeur Raggo communique au Conseil les dernières nouvelles concernant le statut de la maintenance et de la restauration des serres. L'arrosage régulier des serres n° 1 à 8 a repris à la fin de la semaine dernière. Il est possible d'accéder aux serres selon le plan fourni par l'ingénieur consultant de la Ville. Certains carreaux de verre ont continué de glisser, notamment dans le secteur de l'Étang et dans les serres n° 3, 5 et 7, mais ils sont protégés contre la chute par le filet qui a été installé. Vers la mi-décembre, une rencontre initiale a eu lieu avec un cabinet d'architectes. La Ville utilisera un drone pour prendre des photographies qui serviront à la mise au point d'un plan de restauration et de maintenance. Le directeur Raggo informe le Conseil que les communications avec Kew Gardens, le Jardin botanique de Montréal et Tanglewood Conservatories ont été en quelque sorte suspendues pendant la saison des fêtes.

Le maire Trent insiste sur le fait que les activités des serres et les besoins de la Ville doivent être évalués afin de déterminer les serres qui seront restaurées. Il explique que le Conservatoire et l'Étang doivent être considérés comme des bâtiments patrimoniaux, mais les serres n° 1 à 8 ne sont vraisemblablement pas toutes nécessaires, ajoutant que la Ville ne s'occupe plus de faire pousser ses propres fleurs. Par conséquent, il recommande de conserver la salle de jungle et quelques-unes des autres serres à des fins éducatives et récréatives, et de déterminer les serres qui seront éliminées. La conseillère Lulham répond qu'elle abordera cette question avec le directeur Raggo et les employés qui travaillent aux serres, ainsi qu'avec M^{me} Jayme Gerbrandt, l'horticultrice de la Ville.

- **Il est convenu** que, pendant la restauration du Conservatoire et de l'Étang, la Ville évaluera les activités des serres n° 1 à 8 en relation avec ses besoins afin de déterminer les serres qui seront restaurées.

La conseillère Samiotis recommande de publier sur le site Web de la Ville le plan relatif à la restauration des serres lorsqu'il sera établi. La conseillère Lulham fait remarquer qu'elle parlera à M^{me} Laureen Sweeney, du *Westmount Independent*, pour présenter les plans de la Ville quant à l'utilisation de drones pour appuyer le processus de restauration.

Le directeur général informe le Conseil que le directeur Raggo reviendra participer à la séance du Comité plénier de la mi-février pour présenter les nouvelles les plus récentes à ce sujet.

Le directeur Raggo souligne les changements de personnel au service des Travaux publics. Deux postes d'ingénieurs civils, un poste de technicien de compteurs d'eau et un autre poste ayant trait au contrôle de la qualité ont été pourvus par des candidats à l'interne.

Le directeur Raggo quitte la réunion à 18 h 28.

MAISON HURTUBISE – EXEMPTION FISCALE

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service de M^e Nicole Dobbie, datée du 6 janvier 2016
- Lettre de la Commission municipale du Québec, datée du 17 décembre 2015
- Résolution de la Ville de Westmount visant une exemption de taxes municipales, datée du 18 septembre 2006
- Documents soumis par Héritage canadien du Québec

M^e St-Jean informe le Conseil que Héritage canadien du Québec a récemment demandé que la Commission municipale du Québec renouvelle l'exemption de taxes accordée à la maison Hurtubise. Il explique que les circonstances visant cette maison n'ont pas changé depuis 2006, lorsque l'exemption de taxes a été accordée pour la première fois, et il est d'avis que ladite exemption sera renouvelée. M^e St-Jean précise que la maison Hurtubise a deux comptes de taxes, et un seul est visé par l'exemption. L'annexe de la maison, qui est louée, est assujettie à la taxation. C'est pourquoi la Ville émet deux factures de taxes chaque année, et une seule est payée.

Le maire veut savoir si l'exemption fiscale de la maison Hurtubise s'applique également aux taxes scolaires. M^e St-Jean répond que, étant donné que la décision de 2006 visait les taxes municipales, il est d'avis que l'exemption s'applique également aux taxes scolaires.

Le maire met l'accent sur l'importance de considérer cette exemption comme une exception, car il s'agit du seul bâtiment, à l'exception de ceux utilisés comme lieux de culte, dont la Ville ne tire aucun revenu. Il donne comme exemple le fait que les écoles ne versent pas de taxes municipales, mais que la Ville touche quand même un revenu en remplacement de ces taxes. Le maire Trent précise, toutefois, qu'il est en faveur de l'exemption pour la maison Hurtubise, soulignant sa valeur historique particulière. La conseillère Lulham est d'accord, et elle fait remarquer qu'aucun autre bâtiment de la Ville ne possède le même type de valeur patrimoniale.

La conseillère Davis veut savoir s'il est possible de demander au gouvernement provincial de verser un revenu en remplacement des taxes. La conseillère Lulham répond que, étant donné que la maison Hurtubise n'est pas toujours ouverte et que les visites se font sur invitation seulement, cette demande ne peut être effectuée.

- **Il est convenu** que cette exemption de taxes figurera à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} février.

VÉLO QUÉBEC – FINANCEMENT POUR UN COURS ÉDUCATIF SUR LE VÉLO

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service du directeur général Deegan, datée du 6 janvier 2016

- Courriel de Daniel Lambert, daté du 24 novembre 2015
- Courriel de Vélo Québec, daté du 9 décembre 2015
- Procès-verbal du Comité consultatif sur les transports, daté du 3 décembre 2015

Le directeur général explique que M. Dan Lambert, président de l'Association de marche et de cyclisme de Westmount, a demandé à la Ville de fournir le reste du financement nécessaire pour donner, à l'école Saint-Léon, le cours éducatif sur le vélo offert par Vélo Québec. Il explique que la SAAQ fournit une tranche de 1 100 \$ des 3 600 \$ nécessaires.

- **Il est convenu** que la Ville octroiera le financement nécessaire pour le cours éducatif sur le vélo de Vélo Québec.

ESSAI DES NOUVEAUX FEUX ORANGE À DEL

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service du directeur Benoit Hurtubise, datée du 23 décembre 2015

M. Benoit Hurtubise, directeur d'Hydro Westmount, se joint à la réunion à 18 h 40.

Le directeur Hurtubise exprime son insatisfaction quant aux nouveaux feux orange à DEL, qui ont été installés à l'essai et fournis à la Ville sans frais. La conseillère Lulham et la conseillère Davis sont d'accord. Le directeur Hurtubise explique qu'il ne s'agit pas d'un feu orange à DEL, mais plutôt d'un feu blanc à DEL doté d'une lentille orange.

La conseillère Smith veut savoir si des résidents ont exprimé leur avis sur les feux. Le directeur Hurtubise répond que quelques résidents l'ont fait, notamment certains membres de l'organisme Dark-Sky, qui n'aiment pas les nouveaux feux à DEL.

Le maire Trent fait remarquer que les feux à DEL peuvent tripler la pollution lumineuse et avoir un effet sur le cycle du sommeil des gens. Le directeur Hurtubise est d'accord, et il ajoute que lorsqu'un vrai feu orange à DEL sera mis au point, la lumière projetée sera vraisemblablement moins violente.

La conseillère Lulham et la conseillère Davis soulignent que certaines des bornes lumineuses de l'avenue Greene projettent une lumière plus vive que d'autres.

- **Il est convenu** que la luminosité des bornes lumineuses de l'avenue Greene sera rajustée afin d'être la même que celle des autres bornes dont l'éclairage est actuellement moins vif.

PANNES DE COURANT

Le directeur Hurtubise informe le Conseil sur les nombreuses pannes de courant qui ont frappé la partie ouest de la Ville du 29 décembre au 6 janvier.

Le directeur Hurtubise explique que la défaillance des circuits n'était pas particulièrement étonnante, et que la reconfiguration du réseau du secteur avait déjà été planifiée. Il explique que de nouveaux tuyaux de conduite ont déjà été installés l'an dernier, de nouveaux câbles seront installés cet été et les travaux de rebranchement et de reconfiguration s'ensuivront. Le directeur Hurtubise informe le Conseil que le coût des nouveaux tuyaux de conduite, y compris leur installation, se situe entre 250 000 \$ et 300 000 \$. Les nouveaux câbles coûteront 330 000 \$. Il recommande d'entreprendre les travaux le plus tôt possible, de préférence au début de mai. Le directeur Hurtubise explique qu'il est préférable de ne pas interrompre l'alimentation en électricité des résidents pendant la saison froide et que ces travaux ne causeront que très peu d'interruptions.

Le conseiller Drury veut connaître la cause des défaillances des circuits. Le directeur Hurtubise répond que les épisodes répétés de gel et de dégel, qui se poursuivent rarement aussi longtemps en hiver, surtaxent les systèmes souterrains de manière importante, particulièrement les raccordements, car le gel et le dégel de l'eau environnante génèrent de l'expansion et de la contraction. Il explique que les raccordements datent d'environ 40 ou 50 ans.

Le directeur Hurtubise informe le Conseil que la première défaillance des circuits est survenue le 29 décembre. Respectant la procédure habituelle, la Ville a fait appel à ses monteurs de lignes qui ont transféré les circuits vers la réserve, ce qui prend environ deux ou trois heures.

Le 2 janvier, le circuit adjacent est tombé en panne. La Ville a alors procédé de la même façon que pour la défaillance du 29 décembre. Le problème a commencé vers 21 h, et le transfert s'est terminé vers minuit.

À 18 h le 3 janvier, alors que les résidents rentraient chez eux après le congé des fêtes, les circuits ont été surchargés, ce qui a fait ressortir la portée de ce problème. Le rebranchement des résidents a été graduellement effectué.

Encore une fois, à 18 h 15 le 4 janvier, les circuits ont été surchargés. La météo annonçait alors du temps très froid, et la Ville a décidé d'effectuer du « délestage de charges », c'est-à-dire d'effectuer la rotation de l'alimentation électrique dans différents secteurs. Le rebranchement de tous les résidents a été effectué avant minuit.

Le maire Trent souligne que, étant donné qu'il est impossible de donner aux résidents un horaire du délestage de charges, les coupures d'alimentation pendant ces opérations ont surpris les résidents. Il suggère que, lors de pannes de courte durée, il vaudrait mieux que moins de gens se retrouvent sans électricité pendant cette courte période, plutôt que de déranger un nombre beaucoup plus important de clients avec l'imminence de coupures

d'alimentation qui surviennent sans avertissement. Le directeur Hurtubise ajoute que le délestage de charges ajoute également une contrainte inhabituelle aux transformateurs, qui ne sont pas faits pour être activés et désactivés de façon fréquente. Il informe le Conseil qu'Hydro Westmount discutera de la question et déterminera ses recommandations quant à l'approche la plus appropriée pour la gestion de ces cas.

Le conseiller Martin ajoute qu'une politique de communication doit être mise au point pour ce type de cas.

Le directeur Hurtubise informe le Conseil que le même problème s'est répété le 5 janvier, alors qu'encore plus de résidents rentraient du congé des fêtes. Le délestage de charges a été effectué de 6 h 45 à 11 h, puis de 16 h à 0 h 30.

Deux autres périodes de délestage de charges se sont également produites le 6 janvier, et le problème a été résolu pour 19 h.

Le directeur Hurtubise confirme que le nouveau système sera en mesure de fournir beaucoup plus d'électricité que ce dont les secteurs ont actuellement besoin, en prévision de l'augmentation possible de la demande.

Le Conseil félicite le directeur Hurtubise et Hydro Westmount pour leur gestion efficace de la situation.

Le maire Trent veut savoir s'il est possible de faire installer des génératrices permanentes en divers endroits de la Ville pour prendre la relève dans les cas de pannes et de surcharges des circuits. Le directeur Hurtubise répond par la négative.

La conseillère Davis fait remarquer un problème technique qui devra être corrigé en ce qui a trait au système d'alerte Code rouge.

Le directeur Hurtubise informe le Conseil que le système *Info-panne* sera en service à l'intention du public d'ici quelques semaines.

Le directeur Hurtubise quitte la réunion à 19 h 43.

PERSONNES HANDICAPÉES – PLAN D'ACTION POUR 2016

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Note de service du directeur général Deegan, datée du 6 janvier 2016
- Plan d'action 2016 à l'égard des personnes handicapées
- Annexe 1 – Guide Accès Westmount

Le directeur général demande que les membres du Conseil lui fassent parvenir par courriel leurs commentaires quant au Plan d'action de la Ville pour 2016. Lorsqu'il sera finalisé à la

lumière desdits commentaires, le Plan d'action sera présenté au Conseil à des fins d'approbation dans le cadre d'une séance à venir du conseil, soit le 1^{er} février si le Plan d'action est finalisé à temps.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL

CIRCULATION

Le conseiller Martin informe le Conseil qu'une réunion de l'ACT est prévue pour le jour suivant. La conseillère Smith demande que l'ACT discute de trois points, qu'elle a fait parvenir par courriel au conseiller Martin, à la conseillère Lulham et au conseiller Cutler.

Le conseiller Martin fait remarquer que l'ACT fait souvent preuve d'inefficacité dans sa résolution de nombreux problèmes. La conseillère Lulham recommande de mettre au point d'autres politiques qui contribueront à l'orientation des membres de l'ACT à cet égard. Le conseiller Martin suggère que la conseillère Lulham, le conseiller Cutler et lui-même rencontrent le directeur Raggio pour discuter des politiques possibles que le Conseil pourrait adopter pour aborder ces problèmes.

INFRASTRUCTURE ET PARCS

Le directeur général déclare que le café du CLW est maintenant ouvert. Il informe le Conseil que le Carnaval d'hiver aura lieu du 4 au 6 février. La conseillère Lulham ajoute qu'une affiche a été installée à l'extérieur du café pour informer les passants que le café est ouvert. Elle déclare que de nombreux employés du service des Travaux publics fréquentent le café chaque matin.

Le conseiller Cutler informe le Conseil que, à la suite d'une rencontre avec M^{me} Elisa Gaetano portant sur la réfection de l'avenue Westmount, il n'est pas certain de comprendre pourquoi les travaux devront durer deux ans, sur une période de huit semaines pour chacune des deux années. La conseillère Samiotis répond que l'intention est de restreindre les travaux à la période entre le 24 juin et le 28 août, soit pendant que les écoles seront fermées pour l'été. Le conseiller Martin répond que cette question sera abordée le jour suivant avec le directeur Raggio pendant la réunion de l'ACT.

Le maire Trent rappelle aux membres du Conseil que ce point a déjà été abordé par le Comité plénier ainsi que dans le cadre du séminaire sur le budget, et qu'une décision a été prise, soit de respecter la recommandation du directeur Raggio d'effectuer les travaux sur deux ans, décision reflétée dans le budget de 2016 des travaux d'immobilisation qui a été adopté publiquement.

COMMUNICATIONS

Le maire distribue des exemplaires du projet de la lettre qui sera envoyée aux résidents concernant les taxes.

Le directeur général Deegan informe le Conseil que d'autres tâches se sont ajoutées à la description du rôle du coordonnateur des médias sociaux que la Ville a l'intention d'embaucher.

AMÉNAGEMENT URBAIN

La conseillère Samiotis informe le Conseil qu'une lettre décrivant le volet de l'étude de la Ville concernant ses lieux de culte et de leur utilisation a commencé à être distribuée aux institutions religieuses et que les autres exemplaires de la lettre seront envoyés cette semaine. Elle explique que l'étude compare les changements survenus dans l'utilisation de ces bâtiments au cours des dernières années.

La conseillère Samiotis déclare que la Ville tiendra la première de trois réunions sur le projet du Sud-est le 19 janvier.

POINT PERMANENT : MTQ ET AMT

Le directeur général informe le Conseil que la réouverture du chemin Glen est prévue pour le 15 janvier. Il informera le Conseil de tout changement à cet égard.

La conseillère Samiotis informe le Conseil qu'une rencontre du *Comité de bon voisinage* portant sur le projet Turcot aura lieu le 25 janvier.

CALENDRIER DES RÉUNIONS

Des exemplaires de la documentation suivante sont distribués :

- Calendrier des activités du Conseil pour le mois de janvier 2016
- Calendrier des activités du Conseil pour le mois de février 2016

ABSENCES

Les membres du Conseil sont priés de soumettre leurs feuilles d'absence au greffier.

La réunion est ajournée à 20 h.

Patrick Martin
Adjoint au maire

M^e Martin St-Jean
Greffier